

Montréal, le 2 octobre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à
735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Dossier: R-4052-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu le complément de preuve amendé déposé par le Transporteur dans le dossier mentionné en objet, incluant la prévision de 2018 de la demande sur la Côte-Nord.

Afin de permettre un examen adéquat de ce complément, la Régie fixe au **5 octobre 2018 à 12h** la date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) portant sur ce complément de preuve.

En conséquence, la Régie accorde au Transporteur jusqu'à **12h le 12 octobre 2018** pour transmettre ses réponses aux DDR portant sur ce complément de preuve.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml